

Licence Arts du spectacle

Rapport Hcéres

▶ To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Arts du spectacle. 2011, Université Rennes 2. hceres-02036257

HAL Id: hceres-02036257 https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036257v1

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences - Vague B

ACADÉMIE: RENNES

Établissement : Université Rennes 2

Demande n° S3LI120000735 Domaine : Arts, lettres, langues Mention : Arts du spectacle

Présentation de la mention

La licence d'Arts du spectacle propose deux parcours : Etudes théâtrales et Etudes cinématographiques. Cette formation a été pensée dès sa création en lien avec les partenaires locaux qui sont, d'une part, des établissements de formation (Ecole du Théâtre National de Bretagne (TNB) et Conservatoire d'Art dramatique de Rennes), et d'autre part des établissements culturels (Théâtre National de Bretagne, sociétés de cinéma) auxquels s'ajoute un partenaire institutionnel (Direction générale des affaires culturelles).

Les deux parcours (Etudes théâtrales et Etudes cinématographiques) sont proposés tout au long du cursus à partir du semestre 3. Les champs théoriques sont privilégiés (histoire des spécialités, esthétique, sociologie...). Une formation spécifique parcours comédien professionnel est conçue en lien avec le TNB.

A l'issue de la licence, les diplômés peuvent intégrer une école de cinéma ou de théâtre, ou l'un des deux masters proposés par l'Université Rennes 2, intitulés Etudes cinématographiques et Etudes théâtrales. Les débouchés professionnels sont l'administration culturelle (théâtre, compagnies,...) et les professions associées (conception et gestion de programmation d'équipements culturels dépendant des collectivités ou des associations), la production et la création audiovisuelles et multimédia, l'enseignement et la formation.

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	362
Nombre d'inscrits en L2	113
Nombre d'inscrits en L3	103
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	1,5 %
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	1,1 %
% d'abandon en L1	13,8 %
% de réussite en 3 ans	19,9 %
% de réussite en 5 ans	31 %
% de poursuite des études en master (Rennes 2)ou dans une école	35,3 %
% d'insertion professionnelle	62 %



Bilan de l'évaluation

Appréciation globale :

La licence d'Arts du spectacle s'inscrit dans un contexte culturel dense, ce qui est en adéquation avec la nature de cette formation et offre des ressources pour les stages. Les partenaires culturels sont impliqués dans la formation en tant que professionnels associés, mais celle-ci semble privilégier une approche théorique. Un parcours « comédien professionnel » est conçu sur trois ans avec les cycles de formation du TNB, ateliers au TNB et enseignements théoriques délivrés par le département des arts du spectacle (ce qui est une forme de partenariat qui semble valorisé). La configuration du cursus selon deux parcours en précise les spécificités, *i.e.* études théâtrales et études cinématographiques. Ces deux intitulés sont repris au niveau de deux masters locaux, et un autre master à finalité recherche s'appuyant sur la dominante théorique développée dans les cursus. L'encadrement a mis en place un système d'auto-évaluation qui devrait être pris en compte dans l'amélioration de la formation et un soutien aux étudiants en difficulté par un système d'aide interne.

Les lycéens ayant choisi cette formation sont issus d'un baccalauréat littéraire et viennent en majorité de la région Bretagne. L'insertion professionnelle est assez satisfaisante (42 % exercent un emploi dans le domaine culturel) mais reste perfectible.

La fiche d'auto-évaluation a été traitée comme une fiche d'information ; il ne s'agit donc pas à proprement parlé d'une auto-évaluation.

Points forts :

- La prise en compte des partenaires culturels locaux est détaillée et l'insertion professionnelle est bien ciblée (secteur culturel et masters).
- L'enrichissement de la formation par un parcours Comédien professionnel en mutualisation avec la formation du TNB présente une singularité intéressante.
- L'investissement de l'encadrement pédagogique est manifeste.
- L'enseignement des langues est bien précisé.

• Points faibles :

- La mutualisation avec les autres formations artistiques est absente.
- Les objectifs scientifiques de la formation ne sont pas assez clairement définis.
- Les intitulés d'unités d'enseignement (UE) ne permettent pas de bien percevoir le contenu.
- La structuration de la gouvernance est imprécise.
- La fiche RNCP (Répertoire National des Certifications Profesionnelles) manque de précision.
- L'information vis-à-vis des lycéens pâtit des forces trop faibles en matière d'encadrement, cette faiblesse devenant un problème quand la demande d'entrée dans cette mention devient supérieure à l'offre possible, ce qui est le cas.



Note de la mention (A+, A, B ou C): B



Recommandations pour l'établissement

- Il serait souhaitable de renforcer la capacité d'encadrement, notamment pour assurer un réel tutorat.
- Les responsables de la licence sont encouragés à donner une priorité à la rédaction des outils qui permettent une lecture précise de la formation et de ses objectifs (dossier fourni, fiche RNCP).
- Il conviendrait de travailler en profondeur les répercussions de l'auto-évaluation et de l'évaluation par les étudiants sur la formation.